



# FORMATIONS CITOYENNETÉ

**Temps de formations,  
d'informations et de réflexions**

*A destination des élèves, des enseignants et des éducateurs*

**Collèges - Lycées - E.R.E.A. - E.R.P.D.**

ACADÉMIE DE **VERSAILLES**

la **ligue** de  
**l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

# Une volonté éthique :

## Transmettre nos savoir-faire à l'équipe enseignante et éducative

Association partenaire de l'Ecole, la Ligue de l'enseignement accompagne les établissements du 2nd degré (collèges, E.R.P.D., E.R.E.A., lycées) en leur proposant :

Des temps d'information ou de formation à destination des enseignants et personnels, dont l'objectif est de transmettre un contenu et un savoir-faire.

et / ou

Des temps d'intervention auprès des élèves et aux côtés d'un membre de l'équipe pédagogique ou éducative.

Des temps d'accompagnement des élèves dans leur formation à une citoyenneté participative.

## Une invitation à s'organiser en réseau pour la formation des enseignants ou éducateurs

Afin de favoriser l'échange de compétences entre les enseignants et éducateurs et de limiter les coûts, les établissements peuvent nous solliciter «à plusieurs», en misant sur leur proximité ou sur un projet partagé, au sein, par exemple d'un même bassin d'éducation et de formation. Dans tous les cas, nous construisons, à vos côtés, les actions

Voici 6 exemples de formation modulaire ou action éducative. Pour chacune d'entre elles, l' E.P.L.E. peut choisir «l'entrée formation» de ses personnels ou celle de l'intervention auprès des jeunes, ou encore les deux, ensemble.

### Faire de la charte de la laïcité un outil de dialogue dans la classe et l'établissement

Une 1/2 journée de formation pour les professeurs principaux, les enseignants de français, d'histoire-géographie, d'éducation civique, les C.P.E., afin d'animer un temps de travail et de débat autour de la charte de la laïcité.

Les participants reçoivent une version de la charte expliquée aux enfants et aux adolescents.

et / ou

Un temps de réflexion en classe, de la 6ème à la terminale, sous forme d'un débat animé à partir de son contenu, afin que chaque élève s'approprie la charte et dialogue, autour des principes qu'elle véhicule.

## S'approprier le règlement intérieur de l'établissement

Une 1/2 journée de formation, destinée aux professeurs principaux et C.P.E. pour faire travailler les élèves de façon originale autour du règlement intérieur. Un objectif : Chaque élève s'approprie les principaux éléments de son contenu.

et / ou

Un temps de réflexion en classe, de la 6ème à la terminale, centré sur l'appropriation du règlement intérieur. Cette action est destinée aux élèves entrant dans un établissement. L'objectif est de faire de ce document, qui fonde la règle commune, un objet partagé par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

*Domaine 1, 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture*

## Accompagner la vie associative au collège et au lycée

F.S.E., M.D.L., A.S., Juniors Association... Les différentes formes de vie associative dans l'E.P.L.E. sont aussi des outils d'implication des élèves et d'éducation à la citoyenneté. Un temps d'information destiné aux adultes (C.P.E., enseignants...), acteurs de ces associations qui accompagnent les élèves, afin de leur proposer des outils de gestion, d'animation et d'implication des élèves.

et / ou

Une formation destinée aux collégiens et lycéens qui s'engagent dans la vie associative au sein de leur établissement, quel que soit son objet : présentée de façon modulaire, elle peut s'attacher à proposer des outils de gestion ou d'animation ou les deux à la fois.

*Domaine 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture*

## Favoriser l'engagement et les initiatives lycéennes

Les «semaines de l'engagement lycéen» ont pour objet de dynamiser la participation des élèves à la vie de leur établissement. Chaque lycée bénéficie d'une séance de formation sur l'engagement citoyen et la participation des élèves au lycée.

et / ou

1 ou 2 demi-journées d'intervention auprès des enseignants ou CPE, afin de construire ensemble les séances de formation et leur transmettre des outils d'intervention.

Une séance de découverte de la vie lycéenne ou de la vie associative pour les élèves de 2nde afin de les inciter à participer. Nous prenons appui sur le fonctionnement du CVL dans l'établissement, de l'association sportive, du F.S.E. ou des associations.

A l'initiative des Conseils de vie lycéenne, des forums, des débats et des rencontres associatives peuvent être organisés dans les établissements afin que les élèves s'approprient leur lycée comme un lieu de vie citoyenne.

# Vivre le lycée professionnel comme un nouveau départ

L'entrée des élèves en 2<sup>nd</sup>e professionnelle ou en 1<sup>ère</sup> année C.A.P. est un passage important de leur scolarité. Plusieurs d'entre eux ont connu des échecs répétés dans les situations d'apprentissage, certains ont manifesté bruyamment ou par des absences répétées, leur refus de l'école.

1 ou 2 demi-journées de formation pour permettre aux équipes d'animer un séminaire d'accueil afin de les intégrer dans la vie de l'établissement.

et / ou

1 à 2 jours de séminaire durant le premier trimestre de l'année, afin de marquer ce nouveau départ pour les élèves entrant dans leur scolarité, de valoriser la filière de formation et de développer l'aptitude des élèves à travailler avec les autres.

Cette formation se fait auprès des élèves, en présence des équipes. Elle peut, également, constituer en cours d'année une action de remobilisation d'un groupe-classe.

## Former les délégués-élèves

Formation de formateurs (enseignants, C.P.E., Assistant d'éducation...) pour qu'une équipe de l'établissement prenne en charge elle-même la formation des délégués élèves. Celle-ci peut s'étaler dans le temps afin d'effectuer un retour sur sa mise en place, la première année. D'une durée de 2 à 4 demi-journées.

et / ou

Formation s'appuyant sur des méthodes participatives, à destination des délégués élèves. D'une durée de 2 à 4 demi-journées, cette formation a plusieurs objectifs : apprentissage de la représentation, exercice du droit d'expression et responsabilisation des délégués, connaissance et fonctionnement des conseils et des instances.

*Domaine 1, 2 et 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture*

## Vos contacts dans les fédérations de l'académie de Versailles

Ligue de l'enseignement des Yvelines  
Service Formations  
Tél. : 01 30 13 05 90  
florence.cazaux@laligue78.org

Ligue de l'enseignement de l'Essonne  
Service Education  
Tél. : 01 69 36 08 18  
carl.gudel@ligue91.org

Ligue de l'enseignement des Hauts de Seine  
Service Education & citoyenneté  
Tél. : 01 46 69 92 14  
adiew@ligue92.org

Ligue de l'enseignement du Val d'oise  
Service Education  
Tél. : 01 30 31 89 49  
bruno.anselmitti@ligue95.com